



DESTINATAIRES : Tous les employés du CISSSMO

EXPÉDITEURS : Bianca Bourdeau, Chef de service intérimaire de la gestion des activités de remplacement, Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire (DSIEU)

Véronique Lemieux, Chef de service de la gestion des activités de remplacement, Direction des ressources humaines et du développement organisationnel (DRHDO)

DATE : 21 novembre 2024

OBJET : Rappel de la marche à suivre à respecter lors d'absence pour un quart de travail nécessitant un remplacement

Afin d'assurer la continuité des services et d'offrir une qualité de soins optimale à nos usagers, nous rappelons qu'il est essentiel de respecter la marche à suivre suivante en cas d'absence imprévue pour un quart de travail **nécessitant un remplacement**.

Dès que la personne salariée sait qu'elle sera absente sur un quart pour lequel elle doit être remplacée, elle doit poser les actions suivantes le plus rapidement possible :

Étape 1

- Informer le service des activités de remplacement (GAR) en appelant au 1(833) 454-9427.
- En dehors des heures d'ouverture de la GAR, informer le coordonnateur responsable de son secteur lorsqu'applicable.

Étape 2

- Aviser son supérieur immédiat ou suivre les modalités prévues dans son secteur.

Nous rappelons que la personne salariée est par la suite responsable de justifier son absence auprès de son supérieur immédiat.

Ainsi, le respect de cette marche à suivre contribuera à ce que la réorganisation du travail soit faite de la manière la plus rapide et optimale possible.

Merci de votre collaboration.

BB/VL